

# **Manifeste pour la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques ainsi que le renforcement de leur participation dans les instances de gouvernance**

## **Note de Synthèse**

L'élection du Président de la République, son excellence Bassirou Diomaye Diakhar Faye a sonné comme un plébiscite national et son adresse à la Nation du 3 avril dernier a fait renaître espoir et volonté de cohésion nationale notamment quand il dit « je suis déterminé à préserver notre vivre ensemble ... » et de renchérir « ... j'entends instaurer une gouvernance vertueuse, fondée sur l'éthique de responsabilité et l'obligation de rendre compte ».

Toutefois, l'annonce, le vendredi 5 avril 2024 de la composition du nouveau gouvernement avec un taux de participation des femmes très faible a instauré un sentiment de déception avec seulement quatre femmes dans une équipe de vingt-cinq ministres et cinq secrétaires d'État (soit 13,3 % de femmes). Ce tableau ne reflète guère une rupture en matière de lutte contre les inégalités et l'inclusion de toutes les forces vives de la Nation.

De plus, la suppression du ministère de la Femme sans annonce d'une structure spécifique chargée des politiques de développement social et économique des femmes et des filles soulève beaucoup d'inquiétude, particulièrement auprès des femmes.

En effet, une telle approche ne garantit pas la préservation des acquis déjà consolidés au Sénégal en matière de prise en compte des droits des femmes et leur participation dans les instances décisionnelles.

C'est pour cela, que nous, membres du cadre de concertation pour le respect et la préservation des droits des femmes, invitons le Président de la République du Sénégal à :

- Faciliter la création d'une structure de gouvernance destinée spécifiquement aux besoins des femmes et des filles ;
- Renforcer la participation effective des femmes dans toutes les instances de décisions, aux niveaux électifs et nominatifs ;
- Encourager des politiques et programmes en faveur des femmes et des filles en priorité dans les domaines suivants :
  - L'éducation et la formation ;
  - La prévention et la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles ;
  - L'entrepreneuriat et l'employabilité ;

- L'accès à l'investissement et au foncier ;
- L'accès aux services de santé de qualité, notamment la santé de la reproduction.

En effet, malgré les avancées notées ces dernières années dans les politiques en faveur des femmes, les défis de l'égalité des droits homme-femme et de l'autonomisation de celles-ci restent entiers dans notre pays.

L'égalité étant un droit humain, celle entre les citoyens, une valeur fondamentale inscrite dans notre Constitution interdisant toute discrimination fondée sur le sexe, sa prise en compte devient une nécessité afin que chaque citoyenne et citoyen soit égal en dignité, en capacité et en droit pour une gouvernance juste et démocratique.

Conscients du poids démographique des femmes sénégalaises qui ont largement démontré leur leadership et leurs contributions dans les sphères politique, sociale, économique et citoyenne,

Conscients de la nécessité pour le Sénégal de respecter ses engagements pris au niveau régional et international à travers les accords, traités et conventions ; notamment :

- La Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ;
- L'Agenda Global pour le Développement Durable en 2030 ;
- Le Programme d'Action de la Conférence Internationale du Caire sur la Population et le Développement ;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Le Protocole de Maputo sur la Promotion et la Protection des Droits des Femmes et des Filles ;
- La Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine sur l'Égalité de Genre ;
- La loi n°2018-22 du 4 juillet 2018 transposant la loi sur la parité dans le Code électoral ;
- La loi n°2020-05 du 10 janvier 2020 modifiant la loi n°65-60 du 21 juillet 1965 portant Code pénal criminalisant les actes de viol et de pédophilie ;
- La loi n°2022-02 complétant certaines dispositions du code du travail et relative à la protection de la femme en état de grossesse ;
- Le décret n° 2021-1469 du 3 novembre 2021 relatif au travail des femmes enceintes;
- L'arrêté n° 007383 du 27 mars 2023 relatif à la protection des enfants et des jeunes femmes dans les écoles et établissements entre autres.

Conscients des avancées dans les droits pour la promotion des femmes et des filles obtenues de haute lutte et sous plusieurs magistrères et soucieux du respect de ces droits : droit à la santé (aucune femme ne doit perdre la vie en donnant la vie), droit à l'éducation et à la formation, droit au travail et à une vie décente;

Constatant la maturité démocratique de notre pays qui s'est encore une fois matérialisée par cette transition démocratique historique malgré les tensions vécues ces dernières années et du rôle crucial des femmes dans la préservation de la cohésion sociale ;

Constatant avec regret le nombre limité de femmes nommées aux postes ministériels de votre premier gouvernement et la suppression du Ministère de la Femme pour ne retenir que la Famille et les Solidarités ;

Rappelant les engagements pris par les nouvelles autorités en faveur de la préservation des droits et de la promotion des femmes et des filles à travers le projet/programme ;

Nous, membres du cadre de concertation pour le respect et la préservation des droits et des acquis des femmes et des filles ;

Exprimons notre vive préoccupation devant ce qui peut être compris comme un recul dans les acquis en faveur des droits des femmes au Sénégal;

Lançons un appel vibrant pour soutenir et promouvoir l'inclusion des femmes et des filles leaders pour une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les politiques publiques et les processus de gouvernance au Sénégal. Nous croyons fermement que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour bâtir une société juste, équitable et prospère ;

Aujourd'hui, nous nous engageons à agir ensemble pour réaliser ces objectifs ambitieux. Et, Nous appelons :

**Son Excellence, Monsieur le Président de la République du Sénégal en relation avec son gouvernement et tous les acteurs impliqués (la société civile, les organisations de femmes, le secteur privé, les syndicats, les institutions financières, les partenaires au développement, les populations, etc.)**

À prendre des mesures concrètes pour renforcer la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, programmes, plans et stratégies nationales.

À garantir la représentation équitable des femmes et des jeunes leaders dans toutes les instances de gouvernance et de prise de décision.

À mettre en place des programmes et des budgets spécifiques visant à répondre aux besoins des femmes et des filles en matière d'éducation, de santé, de formation, d'emploi, de sécurité, d'accès à la terre et aux financements.

À promouvoir activement l'égalité des chances et l'équité territoriale dans l'accès aux ressources pour les femmes et les filles dans toutes les régions du pays.

À renforcer la collaboration et le plaidoyer pour faire avancer les droits et l'autonomisation des femmes et des filles.

À assurer un suivi et une évaluation participative et inclusive de la mise en œuvre des engagements pris en faveur des femmes et des filles.

À soutenir les initiatives locales et nationales visant à promouvoir l'égalité des sexes et à éliminer toutes les formes de discriminations.

À promouvoir activement l'égalité des chances et l'équité territoriale dans l'accès aux ressources pour les femmes et les filles dans toutes les régions du pays.

À renforcer la collaboration et le plaidoyer pour faire avancer les droits et l'autonomisation des femmes et des filles.

À assurer un suivi et une évaluation participative et inclusive de la mise en œuvre des engagements pris en faveur des femmes et des filles.

À soutenir les initiatives locales et nationales visant à promouvoir l'égalité des sexes et à éliminer toutes les formes de discriminations.